

## **GESTION & FINANCES PUBLIQUES : LA REVUE DE RÉFÉRENCE DES PROFESSIONNELS DES FINANCES PUBLIQUES**

---



© Lavoisier SAS

### **Titre**

---

Gestion & finances publiques : la Revue de référence des professionnels des finances publiques

### **Auteur(s)**

---

Patrick Fenouil, directeur de la publication

### **Date**

---

1ère publication : 2009

La revue *Gestion et finances publiques* est la suite de la *Revue du Trésor* fondée en 1921 (1921-2008)

ISSN (papier) 1969-1009

ISSN (électronique) 2275-0517

### **Éditeur(s)**

---

Lavoisier SAS

### **Support**

---

Papier  
Ressource Internet

### **Type de document**

---

Revue

### **Périodicité**

---

Bimestrielle

### **Source du droit**

---

Doctrine

## Domaines du droit

---

Finances publiques - Droit fiscal

## Contenu

---

Publication bimestrielle rédigée par des praticiens et des universitaires. Elle traite de l'ensemble des thèmes relatifs aux finances et à la gestion publique : budget et finances de l'État, finances locales, finances sociales, sous forme d'articles, de documents ou de chroniques d'actualités et de jurisprudence.

### **Doctrines, regroupées par thème :**

- Finances publiques
- Finances locales
- Finances sociales
- Fiscalité et lutte contre la fraude
- Gestion et organisation administrative. Comptabilité publique, contrôle des comptes
- Economie. Management public
- International
- Histoire
- Etc.

### **Chroniques :**

- Points de repères sur l'actualité
- Bibliographie : Références d'ouvrages présentés avec un résumé analytique et un commentaire développé
- Jurisprudence administrative / financière

## Type de classement

---

Par thème

## Clefs d'utilisation

---

Sommaire : au début de chaque volume

## Notes

---

- Autres domaines : comptabilité publique, Trésor public

### Historique de la revue :

- De 1921 à 2008, le périodique s'appelle "*La revue du trésor*" ;
- A partir du n°10 (2003), la publication porte le sous-titre " Le mensuel des professionnels du secteur public" ;
- La revue change de périodicité en 2014 et devient bimestrielle.

### **Site de la revue en ligne :**

- Les articles les plus lus les trois derniers mois en accès gratuit ;
- L'accès aux PDF des articles parus de 2017 à aujourd'hui par volume/page ou par DOI ;
- Veille : alerte par courrier ou par flux RSS.

### **Site des archives de la revue :**

Les archives de la revue sont ouvertes à la consultation gratuitement à partir d'une période d'embargo de 3 an(s) pour tous les professionnels ayant justifié de leur qualité en s'identifiant sur le site de JLE.

2024 - 2023 - 2022 - 2021 - 2020 - 2019 - 2018 - 2017

Texte intégral disponible également :

- quatre années (2009-2012) sont disponibles en texte intégral sur le site [Gallica](#).

- Sur [Cairn.info](#) à partir de 2017-

Sur Mir@bel :

<https://reseau-mirabel.info/revue/1259/Gestion-et-finances-publiques-la-revue-GFP?s=8jfhx4>

Sur Sign@l : <https://signal.sciencespo-lyon.fr/revue/502/Gestion-et-finances-publiques>

## Liens

---

Site de la revue : <https://www.jle.com/fr/revues/gfp/revue.phtml>

Fiche réalisée par : Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), le 15/01/2016

Mise à jour : Anne PANDELE (Bibliothèques Université Côte d'Azur), le 07/01/2026

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

### **Vous êtes libres :**

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### **selon les conditions suivantes :**

#### **Paternité**

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### **Pas d'utilisation commerciale**

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### **Partage des conditions à l'identique**

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).